



AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements :

2026-586 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la Municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2026 ;

2026-587 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la Municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2026.

Ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 mai 2026 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site Web de la municipalité <https://wentworth-nord.ca/administration/reglements-municipaux/>

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 27^e jour de mai 2026

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 27^e jour de mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27^e jour de mai 2026.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier